

extraordinaire inaction pour favoriser dans les oasis quelques intrigues marocaines sans grandes conséquences pratiques. L'occupation du Touât par la France, loin d'être un attentat aux droits du sultan, terminait une longue série de difficultés dont, tout le premier, il souhaitait voir la fin. Aussi le gouvernement marocain reconnut-il de très bonne grâce notre domination sur le Touât, le Gourara, le Tidikelt, le cours de l'oued Saoura et de l'oued Zousfana.

« L'archipel » soumis, il restait à l'organiser et à rendre, sinon impossibles, du moins impuisantes des incursions nouvelles des Brâber. Un premier décret subordonna, pour toutes les affaires de frontières et du sud, le général commandant le 19^e corps au gouverneur général de l'Algérie. C'est assez, en effet, pour occuper l'activité d'un chef, des fonctions d'un de nos commandants de corps d'armée et de la préparation à la grande guerre, à laquelle, le cas échéant, le 19^e corps participerait comme les autres. Toutes les affaires purement algériennes rentrèrent dans le domaine du gouverneur général. Ainsi disparut cette dualité de pouvoirs qui avait créé tant de difficultés coûteuses pendant la campagne du Touât. — Il fallait, en outre, donner aux territoires nouvellement conquis et aux routes qui y conduisent une organisation nouvelle, appropriée au climat, aux mœurs des habitants, aux nécessités de la défense. A vouloir organiser les oasis sahariennes comme une dépendance des trois provinces algériennes, on risquait de continuer, pendant de longues années encore, à dépenser 2 millions par